

1) Bienvenue, excusés, signature de la liste des présences

Le président, M. Favez, ouvre l'assemblée à 20 h 10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 43^{ème} assemblée générale. Il salue le directeur de la Cité Radieuse, M. Breitenmoser, et le remercie de nous accueillir ce soir à Echichens.

Il salue en particulier M. et Mme Méry, organisateurs des rencontres musicales à Sullens, M. Pierre-Yves Pittet, président de l'AVPHM, Mlle Lüthy, membre fondateur et membre d'honneur, Mme la Doctoresse Nielsen de l'Hôpital Orthopédique ainsi que les directeurs d'institutions et les représentants d'associations.

M. Favez propose d'observer une minute de silence en souvenir des personnes disparues.

La liste des présences circule ; la liste des personnes excusées est apparue sur le rétroprojecteur.

M. Favez désigne deux scrutateurs : MM. Morandi et Vuagniaux. L'assemblée totalise 68 voix. Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'est parvenue au secrétariat. Par contre, une demande collective d'une douzaine de familles concernant les camps est arrivée récemment. Ces personnes n'ont pas répondu à notre convocation au secrétariat, et des réponses leur seront données au point 9).

Mme Lebreau intervient pour exprimer son désaccord avec cette façon de procéder. D'autres membres la soutiennent et souhaitent parler des camps au point "rapports d'activités".

M. Rütishauser se déclare d'accord de répondre tout de suite à ces questions, et fait lecture de la lettre collective. La réponse est : "Afin d'assurer une sécurité optimale pendant les camps, le Comité a décidé en 2000 de procéder à une préparation plus minutieuse, avec la collaboration de représentants du Comité. Les 4 responsables de camps n'ont pas accepté cette manière de faire et ont décidé de cesser leur collaboration avec la Ligue pour de futurs camps."

Mme Banse témoigne de la grande confiance qu'elle avait dans les 4 chefs de camps et les remercie. Aucun problème grave n'est survenu ces dernières années.

Mme Favez rapporte l'incident survenu à cause du moniteur de son fils ; cette personne, incompétente, a dû être renvoyée du camp. Mme Favez a approuvé la décision des responsables, mais estime qu'elles n'ont pas été assez vigilantes.

Mme Beuret témoigne de l'importance qui a toujours été donnée au problème de la sécurité dans les camps et regrette que l'on ne leur ait pas fait confiance.

Mme Zugravescu explique les difficultés de gérer de tels camps. De petits pépins sont inévitables, mais il faut savoir repérer les moniteurs qui posent problème suffisamment tôt. La lourdeur administrative va croissant.

Mme Lebreau demande où en sont les démarches pour former des équipes à ce jour. M. Rütishauser répond que des contacts sont pris et que l'on va de l'avant.

Deux jeunes demandent pourquoi on les refuse dans les camps. Il leur est répondu que la priorité est donnée aux cas lourds, vu le peu de places disponibles.

2) Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2000

Ce P.V. est à disposition dans la salle et a paru dans le « Contact » de juin 2000. Il est approuvé à l'unanimité.

3) Rapports

Rapport du président

En complément au rapport écrit adressé à tous les membres, M. Favez ajoute qu'il veut se battre et aller de l'avant pour des prestations de qualité. Il reconnaît n'avoir pas toujours su suffisamment déléguer. Il annonce que les tâches seront dorénavant réparties au sein du Comité. Le problème des subventions pour l'avenir est réel.

Il remercie enfin tous les collaborateurs de la Ligue de leur motivation et de leur excellent travail.

Rapport de la caissière

Cette année, la comptabilité a été faite sur un nouveau programme en collaboration avec M. Moradpour qui connaît bien la branche.

Mme Vuagniaux fait lecture du bilan, qui montre un capital de Fr. 879'455. -. Une somme de Fr. 110'000.- provenant de l'OFAS a été portée dans les charges et versée sur le compte "actions futures". M. Moradpour donne quelques explications concernant les titres, puis procède à la lecture du comptes Pertes et Profits, qui présente un excédent de charges de Fr. 21'311.-.

Mme Vuagniaux remercie chaleureusement M. Moradpour pour son aide tout au long de l'année.

Mme Banse demande si le Club des 1000 marche bien. M. Moradpour répond qu'à ce jour il a été recruté 30 membres.

M. Bouverat demande en quoi consistent les "honoraires". Il s'agit des salaires des moniteurs et conférenciers, selon les exigences de l'OFAS.

Mme Pittet demande ce qu'est "Denk an mich". C'est une fondation qui subventionne les activités de loisirs (camps, week-ends). Les dons de cette fondation vont être réduits en 2001.

Rapport des vérificateurs des comptes

M. Bodenmann lit le rapport de vérification et déclare la comptabilité exacte ; il remercie Mme Vuagniaux pour la bonne tenue des comptes et invite l'assemblée à les approuver.

Rapports des activités régulières de la Ligue

Ces rapports ont été joints à la convocation sous forme de fascicule. Une rectification est demandée par Mme Mermod Venries concernant le Groupe des Jeunes (page 1 :18 activités et non 12, page 2 : les responsables du "stamm" sont semi-bénévoles). Les rapports sont acceptés.

4) Fixation des cotisations

Le Comité propose de maintenir les cotisations à Fr. 40.- (membre individuel) et Fr. 70.- (membre couple). Cela est accepté.

5) Budgets 2001 et 2002

M. Favez commente ces budgets, qui montrent un déficit d'env. Fr. 50'000.-. Mme Huwiler ayant dû baisser son temps de travail, la Ligue a engagé Mme Hausammann à 30 %. Une légère augmentation des postes du Groupe des Jeunes est budgétée pour laisser la liberté aux responsables de pouvoir accepter de nouveaux jeunes. Des solutions devront encore être recherchées entre les responsables et le comité dans ce sens.

6) Approbation des rapports, des comptes et des budgets

Ceux-ci sont approuvés en bloc à l'unanimité par l'assemblée.

7) Nominations statutaires

a) du président

Mme Flückiger, porte-parole du Comité, propose la réélection de M. Favez comme président.

Mme Banse demande un vote à bulletin secret. Un cinquième des membres présents (cf statuts) étant d'accord avec cela, il est procédé ainsi.

M. Lebreau, au vu des problèmes survenus ces derniers temps, exprime le souhait que l'on trouve un président plus représentatif.

M. Rütishauser déclare qu'il faut maintenant tirer un trait sur le passé et se mettre ensemble pour aller de l'avant. La Ligue a besoin d'une locomotive pour avancer et M. Favez a de nombreuses qualités.

Le résultat du vote est : 45 oui, 22 non et 5 abstentions. Les 4 voix en plus appartiennent probablement à des personnes arrivées après le comptage du début. M. Favez est donc réélu.

b) du comité

Quatre nouvelles personnes sont proposées : Mme Monique Calame, Mme Sandra Munsch, M. Marco Caffaro et M. Claude Rütishauser.

Quatre personnes quittent le Comité : M. Bernard Bezençon, qui reste néanmoins organisateur du Bazar, Mme Chantal Flückiger, Mme Irène Morandi et Mme Myriam Rochat. Ces trois dernières personnes reçoivent des fleurs ainsi qu'un chèque, dont elles font cadeau au Club des 1000.

M. Favez offre également des fleurs à la vice-présidente, Mme Poznansky, qui l'a bien soutenu au cours de ces derniers mois. Mme Poznansky fait une petite allocution.

Les membres invités restent les mêmes.

c) des vérificateurs des comptes

MM. Mange et Bodenmann poursuivent leur activité. On présente M. Pierre Fontannaz comme nouveau vérificateur remplaçant. Ces trois personnes continueront à fonctionner par tournus.

L'assemblée ratifie toutes ces nominations.

M. Favez rappelle le nom des personnes responsables de groupes ainsi que des responsables bénévoles et semi-bénévoles de nos différents secteurs. Il rappelle aussi que Mme Dinah Favez va remettre la responsabilité du groupe des Parents, dont elle a la responsabilité depuis plus de 7 ans, à fin 2001. Il encourage les membres intéressés à reprendre cette activité en collaboration avec elle pendant les 6 derniers mois de l'année.

M. Pittet, président de l'AVPHM, déclare devoir s'en aller et souhaite bon vent à la Ligue malgré les difficultés ; il engage chacun à s'investir.

8) Club des 1000 : information et règlement

Mme Pittet déclare que le groupe de travail du Club des 1000 s'est réuni onze fois et qu'une plaquette a été éditée. Le recrutement de 30 membres est satisfaisant, mais il faudrait pouvoir toucher un public plus large.

Le règlement du Club et du Fonds est adopté. Une rencontre des membres aura lieu le 27 septembre 2001.

9 a) Thème annuel ASIMC 2001-2002 sur l'intégration

M. Rütishauser rapporte le fruit d'une réflexion faite avec Mme Morandi sur ce sujet. L'intégration touche l'école, le travail, les loisirs. Il suggère de créer des groupes de discussion et invite l'assemblée à remplir un questionnaire.

9 b) Divers et propositions individuelles

Une assemblée des présidents de l'ASIMC aura lieu en avril à Baden. Celle de 2002 aura lieu dans le nord vaudois. L'assemblée des délégués se fera en octobre.

Mme la doctoresse J. Nielsen annonce que le budget de l'unité de neuroréadaptation pédiatrique est repris par les Hospices Cantonaux et en rappelle les grandes lignes. Elle remercie encore la Ligue d'avoir sponsorisé dans ses débuts cette unité avec la Fondation Cerebral et l'ASRIM. Le résultat est très positif.

Pour terminer, M. Favez remercie avec des fleurs M. et Mme Méry, qui remettent à la Ligue un chèque de Fr. 3'000.-, bénéfice de la soirée musicale à Sullens.

L'assemblée se termine à 23 h., le président remercie les participants. Chacun est invité à partager une collation.

LIGUE VAUDOISE I.M.C.

Le Président

La secrétaire

J.-J. Favez

A. Huwiler

Ecublens, le 30 mars 2001